



## Regroupement familial pour femme d'une personne âgée

Par **alloucha afef**, le **15/11/2016** à **09:09**

Bonjour, je souhaite demander si mon beau pere peut faire parvenir sa femme ici en france sachant qu'elle est de nationalité tunisienne. En effet mon beau pere a un logement à Paris il vit seule, ces derniers moments il a beaucoup de problème au niveau de la santé il ne peut plus rester seule il ne mange pas bien il n'entends pas il a perdue l'autonomie, il oublie tout l'année dernière il a perdue ses clés on a due changer la serrure qui nous a coûté 800 euro, en été dernier il a oublié l'eau coule qui a causé un problème pour les voisins. Et actuellement toujours suivie par les medecins. Son fils et moi nous habitons en france mais loin de lui à 300 km nous travaillons les deux et on a pas le temps pour s'occuper de lui. on est fatigué ces derniers jours de faire les allez retour à paris chaque week-end. Je demande s'il y a une possibilité de faire parvenir sa femme de la Tunisie pour qu'elle s'occupe de lui jour et nuit. Sachant que il a de faible ressource et il est à la retraite depuis 5 ans. Merci de me répondre. Si vous souhaitez plus d'information je reste à votre disposition. Bc

Par **youris**, le **15/11/2016** à **09:29**

bonjour,  
votre beau-père peut faire une demande de regroupement familial.  
voir ce lien:  
<http://https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>  
salutations